



**Note méthodologique sur l' Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC)
(Base 100 en 2014)**

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publie la note mensuelle « flash » de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC). Cet indice base 100 en 2014, mesure l'évolution des prix à la consommation au plan national. Les indices sont de type Laspeyres et la principale source identifiée pour les pondérations est la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) de 2011.

Le champ couvert par l'indice harmonisé des prix à la consommation est l'ensemble du pays découpé en zones écologiques/économiques, à savoir le Sud, le Nord, le Centre Nord, l'Ouest et le Centre Sud. Ces cinq zones sont représentées respectivement par Kolda, Saint Louis, Diourbel, Dakar et Kaolack. La collecte des prix se fait dans les zones urbaines et rurales de ces régions.

L'IHPC est publié selon la classification des fonctions de consommation des ménages à 12 fonctions (COICOP). La note « flash » est publiée au plus tard 10 jours après le mois sous revue. Elle est suivie d'une analyse détaillée qui sera publiée 15 jours après celle-ci.

L'indice concerne les douze fonctions suivantes :

01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (détaillés)
02. Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants
03. Articles d'habillement et chaussures
04. Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles
05. Santé
06. Meubles, articles de ménage et entretien courant foyer
07. Transport
08. Communication
09. Loisirs et culture
10. Enseignement
11. Restaurants et hôtels
12. Biens et services divers

L'indice est aussi calculé selon l'origine des biens (local ou importé), le secteur de production (primaire, secondaire, tertiaire) et durabilité.

Les produits énergétiques font également l'objet d'un traitement spécifique.

L'indice est en cours de rénovation dans l'ensemble des pays de l'UEMOA avec une année de base 2014